

DROITS À CONGÉS EGPX EX-PA

**UNITÉ SGP POLICE OBTIENT LA
RESTITUTION DES CONGÉS 2023
NON PRIS AVANT INCORPORATION.**

**INSTRUCTION DRIEFS
À PARAÎTRE**

**LES DROITS, C'EST DU DÉBUT
À LA FIN DE LA CARRIÈRE !**



NOUVELLE SCOLARITÉ
QUELS DROITS
pour les ex-policiers adjoints ?

Depuis la mise en place de la nouvelle scolarité avec la 27ème promotion en septembre 2023, UNITÉ SGP POLICE a la chance de diriger la gestion des droits des Ex-policiers adjoints ayant intégré cette nouvelle scolarité.

LES DROITS DES EX-POLICIERS ADJOINTS

Les Ex-policiers adjoints ayant intégré les 27e, 27e ou 27ème promotions n'ont toujours pas obtenu de réponse quant à leurs droits à congés, indemnités et compensations.

UNITÉ SGP POLICE SAISIT LE DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

Le BÉNÉVOLAT serait-il la nouvelle notion du temps de travail au sein de l'APPORT ?

Pour UNITÉ SGP POLICE, ces futurs policiers méritent mieux pour leurs premiers pas dans l'institution !

UNITÉ SGP POLICE

Droit des Ex-PA en stage pendant le socle initial (FI)

- 1/ Indemnisation des jours de congés non pris avant incorporation ;
- 2/ Respect des droits généraux par leur régime de travail (RPS, RTN, HSI) ;
- 3/ Attribution des « frais de stage » lors des périodes d'alternance (Formation Initiale).

UNITÉ SGP POLICE saisit le Directeur de l'Académie afin que les EGPX concernés puissent bénéficier de l'ensemble de leurs DROITS !

UNITÉ SGP POLICE
FSMI-FO

29/02/2024

UNITÉ SGP POLICE
FSMI-FO

www.unitesgppolice.com